



Achat d'une voiture avec vices cachés

Par **yayap92**, le **30/09/2010** à **08:03**

Bonjour,
j'ai acheté une voiture dans un garage de ma commune en juillet 2009 et lors d'un problème mécanique, cet été, le garagiste chez qui j'avais déposé mon véhicule, m'a fait constater plusieurs vices cachés. Ais-je un quelconque recours
merci

Par **ravenhs**, le **30/09/2010** à **09:32**

Bonjour,

Oui, vous pouvez exercer une action en garantie des vices cachés pour obtenir soit une réduction du prix soit la résolution de la vente.

Mais, attention, vous parlez vous-même de vices cachés. Or il s'agit d'une notion juridique. En d'autres termes il vous appartiendra de prouver devant le juge que les différentes pannes ou anomalies de la voiture sont bien des vices cachés au sens de la loi, et ne résultent pas, par exemple, d'une simple usure normale de la pièce.